

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales- Fès
Parcours : Gestion.
Semestre 6 : 2016/2017

Module : AUDIT GENERAL
Enseignant : T. JELLOULI
Equipe pédagogique : M .BENELMALLAM

I.0

SECTION : B

TD n°1

Cas n° 1 : Risque d'audit

Votre cabinet réalise une mission d'audit financier sur les comptes de son client la société ZALAGH. Votre chef de mission a réalisé les travaux sur place qui ont porté sur la prise de connaissance générale de l'entité, de son environnement économique et de contrôle.

La synthèse des points relevés par votre chef de mission pendant son intervention est présentée ci-après :

1-La société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation du matériel électrique. La concurrence étant très forte, il y a une forte pression sur les prix. Les parts de marché de la société sont en net recul depuis 3 exercices. Les clients de ZALAGH sont nombreux et sont pour la plupart des petites PME. Les marges se dégradent, les résultats escomptés en 2015 sont négatifs et la trésorerie est tendue.

Existence du CA !

2. La société a répondu et remporté un appel d'offre important représentant à lui seul plus de 20% du chiffre d'affaire 2015, sur une durée totale de 2 ans. Ce nouveau client suppose une main d'œuvre plus conséquente ; or la société n'a pas eu le temps d'adapter encore sa structure et doit donc faire appel à de la sous-traitance à un coût forcément plus élevé qu'en interne.

3. Afin de financer la croissance, la société a procédé à l'augmentation de son capital. Un associé devient majoritaire vu qu'il détient 40% du capital. Des problèmes de confusion de patrimoine apparaissent sans oublier les risques de manipulation de résultats et d'abus de biens.

4. Les créances clients excèdent 10% du total bilan, soit 11%. (Les clients ne doivent pas dépasser 10% du CA)

5. La société ne dispose ni de procédures formalisées ni de fiches de postes fixant les attributions de chaque employé. Le système d'information comptable n'est pas encore stabilisé : l'application relative à la saisie et au traitement des données comptables présente quelques lacunes et les procédures comptables ne sont pas appliquées intégralement bien qu'elles sont formalisées.

6. Les indicateurs de performance sont alimentés par des documents remplis de façon manuelle, ce qui ne facilite pas la production d'indicateurs d'activité et de productivité.

7-Les contrats d'emprunt de la société ZALAGH prévoient l'obligation pour la dite société de respecter les ratios d'EBE et d'endettement ; à défaut, le remboursement anticipé des emprunts serait demandé. (Caf. Français)

8-Les primes de fin d'année sont décidées par les dirigeants, sans procédure de fixation de la prime. Ces primes sont généralement versées en mars de l'exercice suivant.

9-La paie est sous-traitée à un cabinet spécialisé très connu sur la place. Le service comptable ne fait qu'enregistrer les écritures mensuelles issues des états envoyés par le dit cabinet.

10-Le service comptable n'a pas connaissance des nouvelles réglementations sur les actifs.

11- Bien que la société a pu réussir une intégration en aval en maîtrisant son réseau de distribution, elle reste dépendante d'un seul fournisseur pour s'approvisionner.

Travail à faire :

1. Citer et expliquer les différentes catégories de risque comportant le risque d'audit. Le risque de non détection est-il lié à l'entreprise ? (Cours)
2. Présenter les différentes catégories de risque composant le risque d'audit (type de risque et poste concerné).

Cas n° 2 : Acceptation et maintien d'une mission d'audit financier

M. Hassani est membre d'un cabinet de consulting. Le 15 Mai, par téléphone, il est pressenti par le gérant de la SARL GAMATEL pour devenir le nouveau commissaire aux comptes. Il lui fait part de sa décision d'accepter cette mission si elle lui est confiée, et accepte un premier contact sur place le 02 juillet.

Il est nommé dans les règles, le 25 juillet. Sitôt nommé, il adresse une lettre d'acceptation de ses fonctions à la société, à laquelle il joint une lettre de mission en deux exemplaires, dont un à lui retourner revêtu de la mention « bon pour accord » suivie de la signature sociale.

A-t-il commis une faute ? Et laquelle ? ACF

SECTION : B

TD 2: L'audit légal (commissariat aux comptes)

**CAS N°1 DOSSIER CONCERNANT LA NOMINATION DU CAC ET LA
DETERMINATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION :**

Filali et Ben jeddi ont été nommés commissaires aux comptes de la société BMT SARL par l'assemblée générale annuelle du 17 juillet 2010 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les comptes annuels de cette entreprise, qui n'a pas de filiales et n'avait jusque là pas de commissaires aux comptes, sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes annuels de la société anonyme ORSIA, dont les titres sont inscrits sur la bourse de valeurs de Casablanca.

Les chiffres clefs de la BMT SARL, dont l'effectif moyen est stable (32 personnes) se présentent comme suit, en milliers DH :

	2009	2008	2007
Capital	15	15	15
Total net bilan	2.265	1.879	1.515
Chiffre d'affaires	55.000	48.000	45.000
Résultat d'exploitation	300	289	400
Résultat net comptable	240	200	160

Dès son entrée en fonctions, Filali, retient provisoirement, pour l'exercice en cours, un seuil de signification de 10 % du résultat net comptable au 31/12/2009 soit : 24 ; en considérant que les montants auxquels cette méthode conduit pour les exercices 2008 et 2007 (respectivement 20 et 16) sont cohérents et homogènes avec celui qu'il a retenu avec les chiffres au 31/12/2009. Par ailleurs ; il prend contact avec les commissaires aux comptes de la société ORSIA et leur demande de lui fournir copie des comptes consolidés et d'un certain nombre d'éléments sur cette société et ses filiales.

Questions :

1. Pourquoi la société a procédé à la désignation de commissaires aux comptes ?
2. Les deux commissaires aux comptes nommés sont-ils sur le même plan ?
3. La situation décrite présente-t-elle une particularité ? Laquelle ou lesquelles
4. Définissez la notion du seuil de signification ?
5. A quoi, et quand, le seuil de signification sert-il ?

6. Pourquoi Filali estime que les seuils de signification pour les comptes 2009, 2008 et 2007 calculés avec sa méthode sont cohérents et homogènes, alors qu'ils sont de 24, 20 et 16 ?
7. Les commissaires aux comptes de la société ORSLA peuvent-ils fournir à Filali les éléments qu'il demande ?

Cas n°2

Mr Mansouri, commissaire aux comptes de LAKSALAIT SARL après avoir entamé la phase de contrôle des comptes, découvre que le seuil de signification retenu (42.221,50) est trop élevé : il faut retenir (24.122,05).

1. Quelle conséquence pratique à le fait de retenir un seuil de signification trop élevé ? Justifier votre réponse.

Rafique ⇒ Audit compta et finan

1
01
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Fès
Parcours : Gestion
Semestre 6 : 2015-2016

Module : Audit Général
Enseignant : T. JELLOULI
Equipe pédagogique : M. BENELMALLAM

Cas ZALAGH Corrigé

1. Commandes aux fournisseurs

a) Demande d'achat

Il n'est pas précisé s'il existe une procédure de demande d'achat en amont de la commande.

Recommandation : La demande d'achat (DA) est un imprimé interne à la société qui est rempli par toute personne initiatrice de l'achat. Il est généralement établi en double (ou triple) exemplaire, un exemplaire étant conservé par l'émetteur dans son carnet à souche, l(es) autre(s) allant au service achat.

Cette procédure a l'avantage :

- d'éviter les pertes d'information (par exemple feuilles volantes qui s'égareront facilement sur les bureaux du service achat, demandes verbales, etc.
- d'accélérer l'envoi de bons de commande (les informations sont présentées de façon homogène sur les demandes d'achat avec éventuellement, en complément, des suggestions de fournisseurs, de prix ...)
- de suivre et de contrôler les demandes par service, c'est-à-dire par origine, afin de s'assurer- en matière de frais généraux ou d'investissements par exemple - que les budgets alloués ne seront pas dépassés (ou seulement avec l'autorisation spéciale du chef de service).

b) Commandes

- Montant

Seules les commandes d'un montant supérieur à 30 000 DH sont revues par le DA

Risque : cette procédure ne garantit pas la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise. En effet des commandes inférieures à 30 000 DH peuvent ne pas être utiles à la société et auront pour conséquence la diminution du résultat net en fin d'exercice.

Ainsi des articles achetés en trop grand nombre - et non utilisés dans la production dans un délai d'un an, ou deux ans par exemple - risquent de devenir obsolètes et leur valeur au bilan devra faire l'objet d'une provision pour dépréciation. De plus, ils occasionnent des coûts de stockage inutiles.

Il est également possible de détourner la règle en fractionnant une commande d'un montant supérieur à 30 000 DH en deux ou plusieurs commandes inférieures à 30 000 DH.

10

Recommandation : il serait opportun que le DA puisse effectuer - sur la base de sondages - la revue des commandes inférieures au seuil de 30 000 DH ; par exemple par tirage au hasard encore de manière périodique (revue de l'ensemble des commandes pour un mois donné).

2-Réception des articles commandés

Conservation des documents : il serait opportun d'utiliser des carnets à souche pré numérotés et de conserver ainsi le troisième exemplaire du bon de réception par ordre chronologique afin de faciliter d'éventuelles recherches concernant les informations portées sur ce bon.

3. Entrée en stock

a) entrée physique

- Il n'existe pas de zone « tampon » entre l'aire de réception et le magasin pour contrôler la qualité des pièces reçues avant leur entrée définitive en stock.

Risque : l'entreprise ne pourra réclamer de manière efficace auprès des fournisseurs si les défauts des pièces ne sont détectés que très tard, lors de la phase de production. En conséquence, la société risque de ne pouvoir faire jouer la garantie du fournisseur et donc de garder à sa charge le coût d'achat des pièces non conformes.

Le risque n'est pas seulement un risque financier mais aussi un risque commercial car si la production utilise des pièces non conformes, la qualité des produits ZALAGH s'en ressentira.

Recommandation : créer cette zone « tampon » destinée au contrôle de la qualité.

- Il faut d'autre part mettre en place une procédure qui permette de s'assurer que, dans le cas de rupture de stock, les pièces prélevées directement sur l'aire de réception seront incluses puis sorties du stock de matières premières de l'entreprise.

L'objectif est toujours d'obtenir un stock physique (vérifié lors des inventaires) conforme au stock comptable, et inversement.

b) mise à jour de l'inventaire permanent

Le principe de séparation des tâches n'est pas observé puisque le magasinier s'occupe à la fois des entrées physiques et des mouvements d'entrée en stock comptable.

Risque : cette procédure ne garantit pas la fiabilité du contrôle interne car, si l'on imagine que l'entrée physique est parfois inférieure à l'entrée comptable, les écarts entre quantités réelles et quantités en inventaire permanent ne seront détectés que lors de l'inventaire physique (sans que la cause de l'écart puisse être trouvée)

Recommandation : il est souhaitable que le responsable des stocks (entrées et sorties) fasse la saisie des entrées dans le magasin à partir d'un exemplaire du bon de réception.

4. Factures fournisseurs

- La facture n'est pas enregistrée immédiatement en comptabilité dès sa réception. En effet, la société ne dispose pas de moyens de vérification (bon de réception ou bon de commande notamment), sans parler des factures qui peuvent s'égarer.

Risque : des factures égarées peuvent ne pas être enregistrées ce qui risque d'entraîner un litige avec le fournisseur.

Recommandation : il est plus sûr d'enregistrer les factures dès leur réception et d'effectuer ensuite les contrôles pour donner le « bon à payer ».

Module : AUDIT GENERAL
Enseignant : T. JELLOULI
Equipe pédagogique : M .BENELMALLAM

SECTION : B

TD n°5 : Circuit du contrôle interne de la société Hassani en 2014

La société Hassani est spécialisée dans la commercialisation des pièces de rechange. Le service administration des ventes saisit chaque jour les commandes, contrôle le BC par un employé du service concernant l'octroi du crédit sans s'informer sur la surface financière du client. Point faible ①

Le dit service a exécuté la commande en transmettant un exemplaire du BC au magasin qui a procédé à l'expédition du matériel. Le service livraison n'étant pas informé.

Par la suite, le service facturation procède à la saisie de la livraison à partir du BL, établit la facture en plusieurs exemplaires. Ces factures ne sont pas pré-numérotées et sont tirées sans y joindre l'original du BL ou du BC.

[La vérification arithmétique des factures s'opère seulement par le personnel qui établit la dite facture.]

Quant au service comptabilité, il enregistre les factures sans suivre une suite numérique. Les factures éditées ne sont pas rapprochées quotidiennement avec le journal des ventes.

Le responsable de l'enregistrement et celui de la facturation sont simultanément responsables des journaux de ventes.

En fin, des ventes rattachées à l'exercice 2013 ont été enregistrées.

TAF : Il vous est demandé de relever les faiblesses des procédures de contrôle interne de cette société tout en signalant les risques et les recommandations pour faire face aux dits risques.